Présentation du 12 septembre 2017
À la Biennale des femmes de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec

Crédit photo: Collectif pour un Québec sans pauvreté
14 mai 2009: Manifestation et dépôt de la pétition Mission Collective: bâtir un Québec sans pauvreté

Hausser le salaire minimum au Québec: c'est possible !

FDNS
Front de Défense des Non-SyndiquéEs

Présenté par Mélanie Gauvin

Au bas de l'échelle
Coordonnatrice du Front de défense des non-syndiquéEs

Un peu d'histoire…. sur la relation entre le salaire minimum et les femmes

Début 20e siècle, contexte économique et social difficile : fin de la guerre, salaires de misère, longues heures de travail, conditions de travail dangereuses.

1919 : adoption de la Loi sur le salaire minimum des femmes

1937 : adoption de la Loi sur les salaires raisonnables

1940 : adoption de la Loi du salaire minimum

1979 : adoption de la Loi sur les normes du travail

Nombre de personnes qui travaillent au salaire minimum

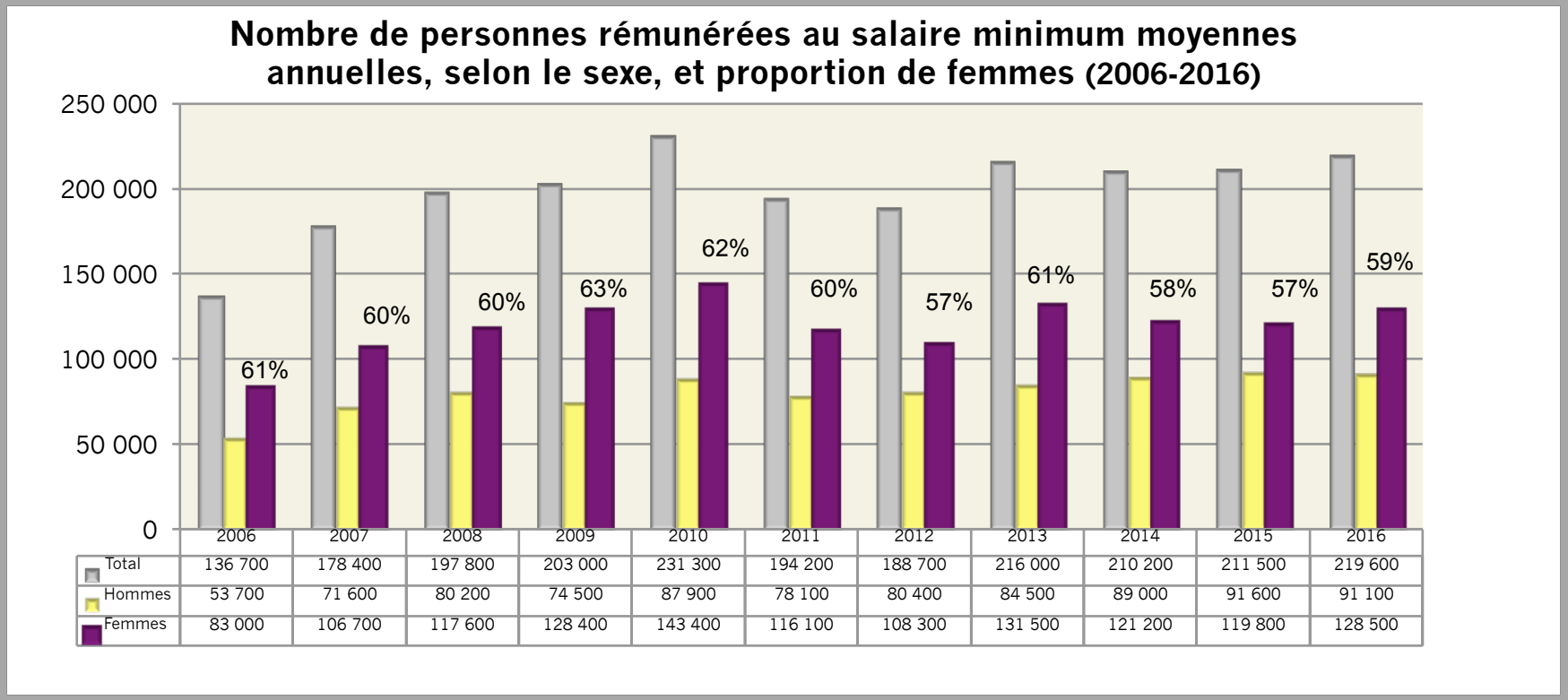

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Total	136 700	178 400	197 800	203 000	231 300	194 200	188 700	216 000	210 200	211 500	219 600
Hommes	53 700	71 600	80 200	74 500	87 900	78 100	80 400	84 500	89 000	91 600	91 100
Femmes	83 000	106 700	117 600	128 400	143 400	116 100	108 300	131 500	121 200	119 800	128 500

Nombre de personnes gagnant moins de 15$

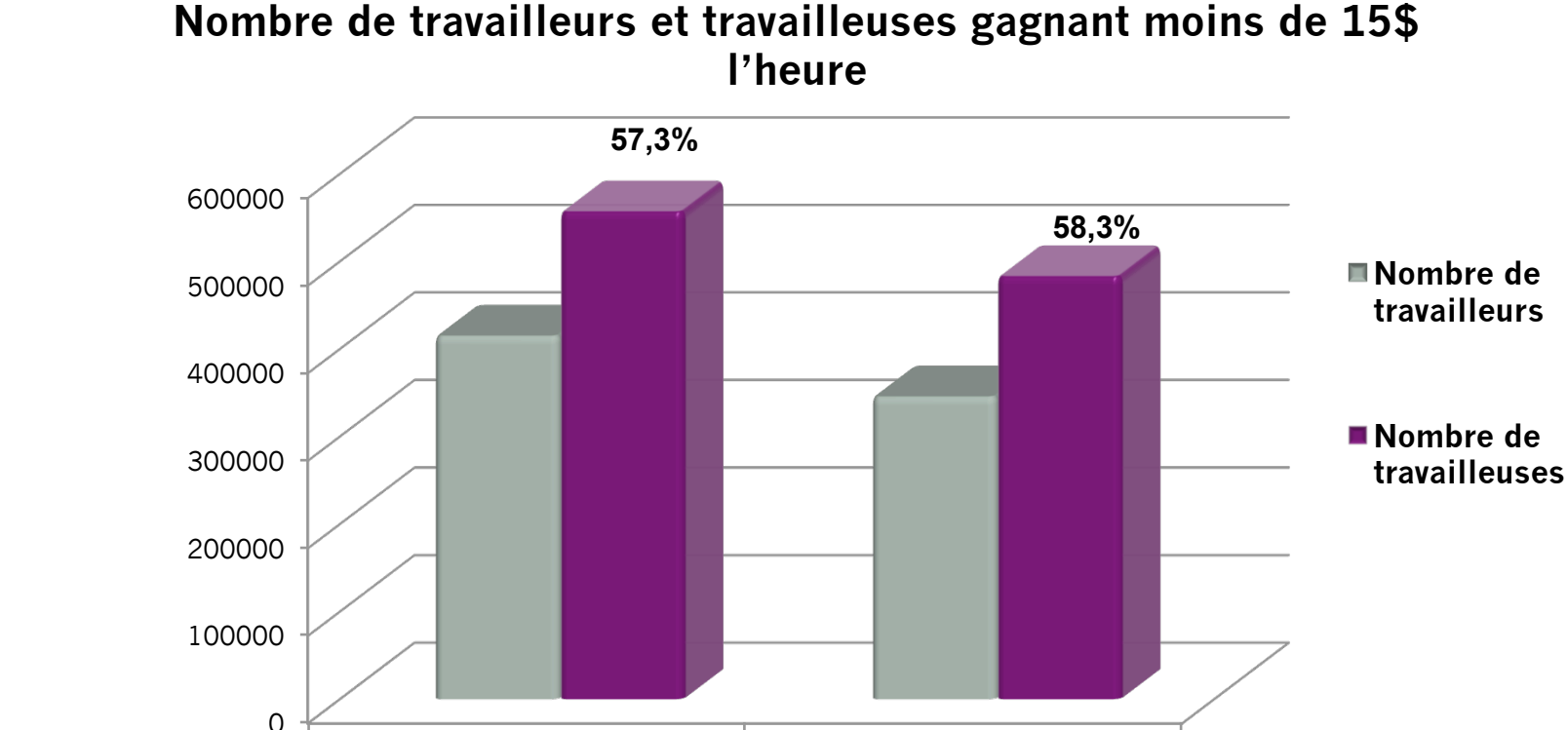

	2015	2016
Nombre de travailleurs	414700	345300
Nombre de travailleuses	556600	482700

Croissance du pouvoir d'achat des personnes rémunérées au salaire minimum

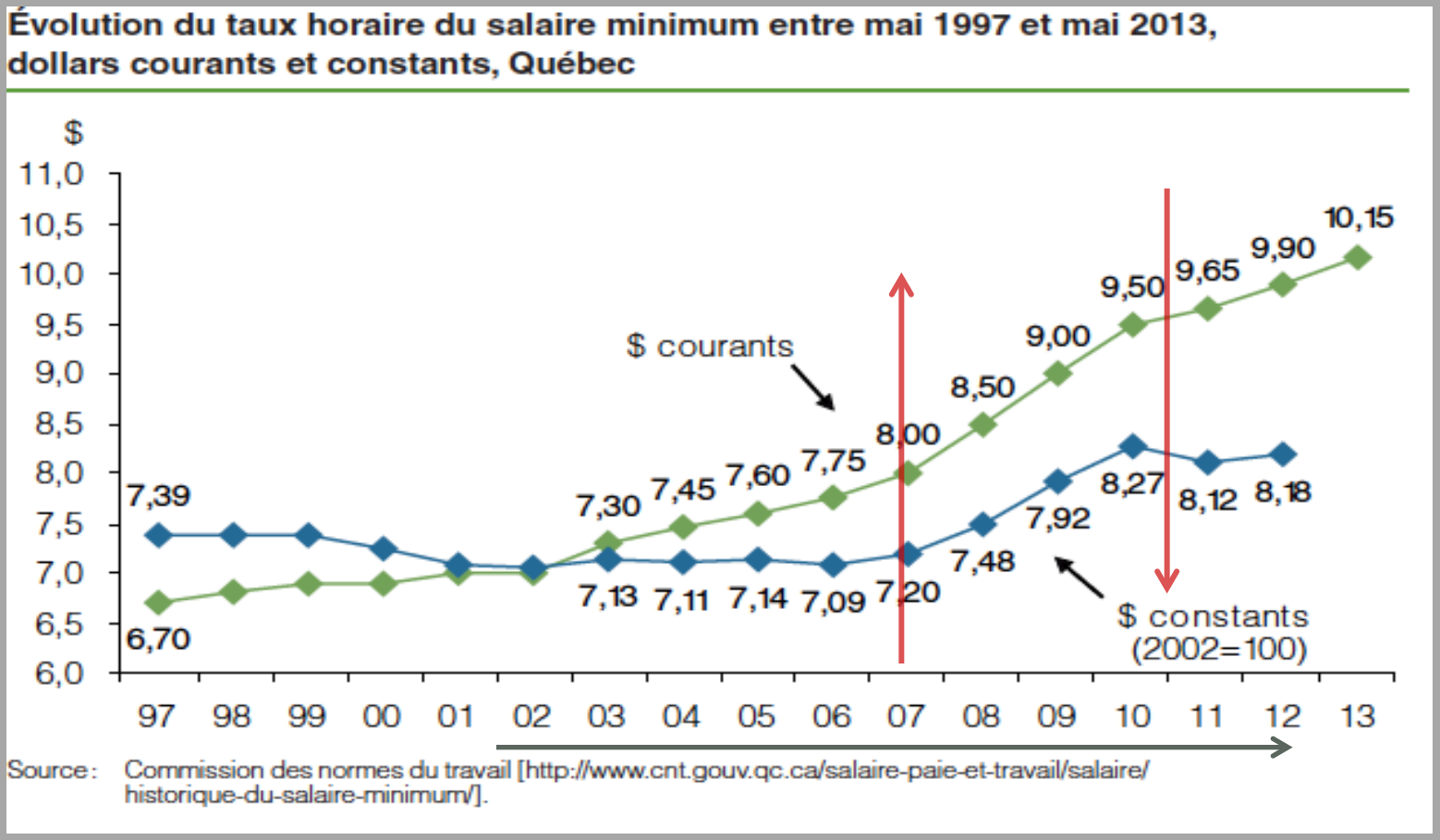

Qu'en est-il de l'emploi qui se situe à taux légèrement supérieur au salaire minimum ?

Indice de l'emploi[1] rémunéré au-delà du salaire minimum en 2010 selon trois strates, résultats pour l'ensemble et pour les industries du commerce de détail et de l'hébergement et des services de restauration, Québec

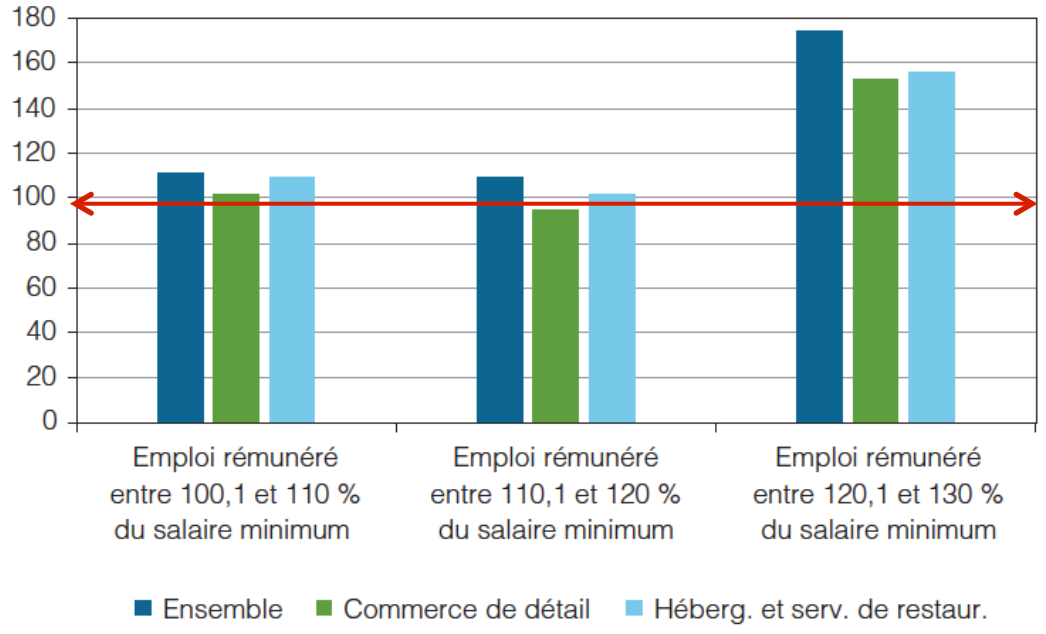

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.
Traitement : Institut de la statistique du Québec.

Proportion du nombre de personnes rémunérées au salaire minimum par secteur d'activité

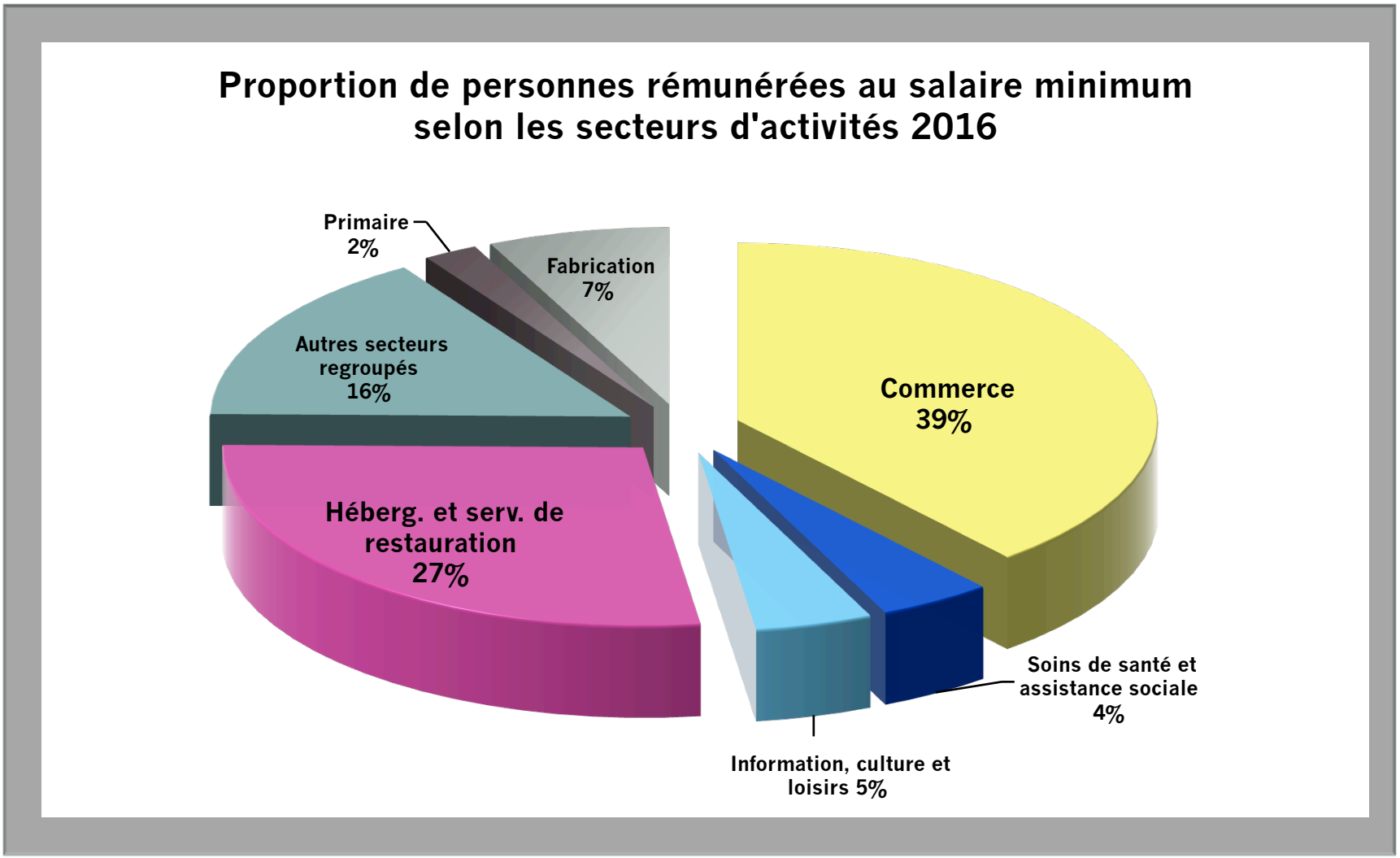

Un salaire minimum qui maintient les travailleuses et les travailleurs dans la pauvreté

Depuis le début des années 2000, la situation des personnes au salaire minimum s'est légèrement améliorée. Il n'en demeure pas moins que cette amélioration est insuffisante.

Quelques constats:

-90 % des personnes au salaire minimum ne sont pas syndiquées ;

-Moyenne des heures travaillées : 25 heures / semaine ;

-Majoritairement des femmes : 60 % ;

-90 % du total des emplois au salaire minimum sont dans le secteur des services: hébergement, restauration, commerce de détail et autres services regroupés.

Le salaire minimum comme facteur déterminant dans la société

1. Les hausses du salaire minimum ont un impact bénéfique sur le salaire des travailleuses et travailleurs dont le taux horaire se situe tout juste au-dessus du salaire minimum, mais qui sont tout de même pauvres ou qui risquent de basculer dans la pauvreté.

2. Le taux général du salaire minimum est également déterminant pour les personnes à la recherche d'un emploi qui doivent compter sur les prestations d'assurance-emploi.

3. Toute augmentation du salaire minimum affecte aussi l'écart entre l'aide financière de dernier recours et le salaire minimum.

4. Une augmentation du salaire minimum s'avère déterminante dans la poursuite de l'atteinte de l'équité salariale. Les femmes sont en effet surreprésentées dans les emplois au salaire minimum.

Petite histoire des luttes pour l'augmentation du salaire minimum au Québec

Printemps 1985: le salaire minimum est gelé à 4$ depuis 1981

Printemps 1995 : Le mouvement des femmes se met en marche !

Luttes récentes: 2007-2008-2009: trois campagnes majeures

- Front de défense des non-syndiquéEs
- Marche mondiale des femmes
- Collectif pour un Québec sans pauvreté

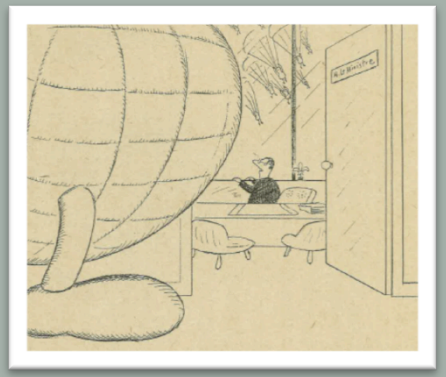

FDNS
Front de Défense des Non-SyndiquéEs

IL NOUS FAUT PLUS QUE ÇA.

5 10 15$

cinqdixquinze.org

5 10 15$

1. Que les personnes salariée puissent recevoir leur horaire de travail 5 jours à l'avance

1. Que la Loi sur les normes du travail accorde 10 jours de congés payés pour maladie ou responsabilité familiale.

1. Que le salaire minimum soit porté à 15$ l'heure

www.cinqdixquinze.org